

Brochure n° 3167

Convention collective nationale

IDCC : 2257. – CASINOS

ADHÉSION PAR LETTRE DU 22 DÉCEMBRE 2015
DE L'ACIF À L'ACCORD DU 12 MAI 2015 RELATIF À L'OPCA FAFIH
ET À L'ORIENTATION, LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET L'APPRENTISSAGE

NOR : ASET1650067M
IDCC : 2257

Le 22 décembre 2015.

ACIF

1, avenue El-Burgo-de-Osma

BP 21

33780 Soulac-sur-Mer

Madame, Monsieur,

Par la présente, je vous informe que l'association des casinos indépendants français a adhéré à l'accord national collectif professionnel du 12 mai 2015 relatif au FAFIH tourisme, hôtellerie, restauration, loisirs et à l'orientation, la formation professionnelle, l'apprentissage.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Le président.